



Agriculture  
Alimentation  
Pêche & Forêt

# Union des Syndicats Force Ouvrière

du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,  
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

SGD 2011 19



## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL RIALTO dans les services du MAAPRAT

La publication de l'arrêté du 27 mai 2011 et de la circulaire SGG du 30 mai 2011 relatifs à l'organisation du temps de travail en DDI pourrait faire croire que ces textes pourraient également s'appliquer dans les DRAAF – DAAF et Services d'Administration centrale.

A la question posée lors du dernier Comité Technique Paritaire Ministériel, M. Jean Marie AURAND – Secrétaire Général du MAAPRAT a répondu : « *il n'y aura pas d'effet miroir dans les services du MAAPRAT, ni circulaire spécifique* ».

Néanmoins, rien n'interdit à la représentation syndicale de proposer des améliorations du RIALTO en introduisant par exemple :

1. La possibilité de cumuler jours de congé et jours RTT
2. De pouvoir cumuler et récupérer les heures jusqu'à deux jours sur deux mois

**La qualité du dialogue social permettra ou pas  
que ces améliorations soient effectives**

SERVICE  
PUBLIC  
JE-NOUS-TOUS  
AVEC **FO!**

